



service éducation jeunesse

**Inscription aux ateliers périscolaires
Année 2014-2015**

Nom :
Prénom :
Né(e) le : / / à :
Sexe : F M

Ecole :

Classe :

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du service périscolaire.

HORAIRES des Ateliers Périscolaires :

Maternelle Bourg : lundi, mardi, jeudi 15h30-16h30

Elémentaire Bourg : mardi, vendredi 15h00-16h30

Ecole Notre Dame : mardi, vendredi, 15h00-16h30

Ecole de Saint Maudet : lundi, mardi, jeudi 15h45-16h45

INSCRIPTION aux jours d'ateliers périscolaires :

1^{ER} PERIODE DE SEPTEMBRE A OCTOBRE			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

2ème PERIODE DE NOVEMBRE A DECEMBRE			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

3ème PERIODE JANVIER A FEVRIER			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

4ème PERIODE DE MARS A AVRIL			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

5ème VACANCES DE MAI A JUILLET			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

MODIFICATION des jours d'inscription aux ateliers périscolaires

Toutes modifications des jours d'inscription doivent être signalées **15 jours avant** chaque période de vacances scolaires.

Un formulaire sera disponible à l'accueil de la mairie, sur le site de la mairie ou dans les établissements scolaires.

Aucune modification ne pourra être apportée en cours de période, sauf en cas de participation de l'enfant aux APC organisés par les enseignants.

Fait à Clohars-Carnoët, le

Signature du représentant légal

AP CÔTE PRATIQUE

ATELIERS PERISCOLAIRES

**Les Ateliers Périscolaires sont gratuits.
Les AP ne sont pas obligatoires.**

COMMENT PARTICIPER AUX Ateliers Périscolaires ?

A la rentrée, les parents choisiront les jours de la semaine ou leur enfant participera aux AP. Un enfant peut participer à 1, 2, 3 Ateliers Périscolaires par semaine. L'inscription à 1 AP vaut un engagement à y participer jusqu'aux vacances suivantes. Renseignements au service éducation jeunesse.

CHOISIR SES ACTIVITES ?

L'enfant choisit une semaine d'activités, avant chaque période de vacances. Une carte « arc en ciel » est remise à l'enfant pour suivre son parcours tout au long de l'année.

TOUTES LES 6 SEMAINES, ON CHANGE D'Ateliers Périscolaires

Pour les enfants :

Renouvellement des activités et des inscriptions 15 jours , **avant les vacances.**

Pour les parents :

Il est possible de modifier les jours de présence aux Ateliers Périscolaires.

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2014/2015

Vacances de la Toussaint du 18 octobre au 3 novembre 2014

Vacances de Noel du 20 décembre au 5 janvier 2015

Vacances du 7 février au 23 février 2015

Vacances de printemps du 11 avril au 27 avril 2015

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTION ET MODIFICATION

Vous pouvez trouver sur le site de Clohars-Carnoët à partir du lundi 8 septembre :

- Les plannings d'activités des Ateliers Périscolaires,
- La feuille d'inscription ou de modification.
- Le règlement des ateliers périscolaires.

La feuille d'inscription ou de modification est à déposer à l'accueil de la Mairie avant les dates ci-dessus.

Période 1 : septembre/octobre

Période 2 : novembre /décembre ***avant le 3 octobre 2014***

Période 3 : janvier /février ***avant le 5 décembre 2014***

Période 4 : mars/avril ***avant le 23 janvier 2015***

Période 5 : mai/juin ***avant le 27 mars 2015***

ATTENTION !

LES ENFANTS QUI NE SONT PAS INSCRITS AUX SERVICES PERISCOLAIRES NE POURRONT PAS ETRE PRIS EN CHARGE POUR LES ATELIERS PERISCOLAIRES.

***VEUILLEZ RAMENER VOTRE DOSSIER EN MAIRE POUR LE JEUDI 4 SEPTEMBRE.
Avec la feuille d'inscription au jour de présence aux ateliers périscolaires.***

Les documents sont disponibles en Mairie.